



« Affaire Benalla » un nouveau CAP franchi dans la casse de l'Etat !

Une « affaire d'Etat » signe un « nouveau CAP »...

« L'affaire Benalla » agite la classe politique et sidère l'opinion française et internationale. Tout un symbole à l'heure où le rapport CAP 2022 révèle les projets et recommandations du Comité pour la transformation de l'Action publique qui est pour l'essentiel composé par des personnalités issues du privé. Rapport dont le contenu, bien que publié dans la presse, est largement passé sous silence. Pourtant, cette affaire qui fait grand bruit révèle et préfigure en quelque sorte ce qui résulte d'une certaine vision de l'Etat, de ses missions régaliennes lorsque celles-ci sont, par la volonté même du pouvoir et de ses réformes ou autres prétendues « modernisations », réduites à leur plus simple expression ; et, autant que faire se peut, déléguées par pans entiers au privé.

Que dévoile la dite affaire : un conseiller de l'Élysée, « *adjoint au chef de cabinet* », contractuel « *dévoué* », recruté au profil et bénéficiant de gratifications individualisées sans doute « au mérite », habilité « *secret défense* », s'est cru investi de pouvoir de police et de répression en marge d'une manifestation publique organisée par les organisations syndicales le 1er mai. Pour rappel le 1er mai est la journée internationale des Travailleur.euse.s qui donne lieu partout dans le monde démocratique à des manifestations. Pour aller librement au bout de sa logique (personnelle ? ou en service commandé ?), ce conseiller se serait prévalu de son affectation et de ses relations professionnelles pour obtenir un statut « *d'observateur* », revêtu des emblèmes propres à un fonctionnaire en civil chargé du maintien de l'ordre (casque, brassard, radio, arme à la ceinture, protection par les CRS) ?!! « L'affaire » est toujours en cours... Nous laissons aux enquêtes actuelles la responsabilité d'en faire toute la lumière.

De « l'affaire » à CAP 22, il n'y a qu'un pas



Depuis son arrivée à la présidence de la République, Emmanuel Macron s'attaque de front à tout ce qui organise le modèle social français hérité des grèves de 1936 et des combats de la Résistance : garanties pour les salarié.e.s du privé et du public, droit aux soins et à l'accès universel à l'hôpital public, à l'école, aux transports, au logement, à l'énergie, à l'eau, à l'action sociale ...

Dans ce cadre, et pour prolonger la mise en œuvre de sa vision ultra-libérale de notre société, il a confié à un Comité de la Transformation publique un projet de « *modernisation et d'adaptation* » de tous les services publics. Le rapport CAP 2022 commandité par l'exécutif macronien est désormais public.

Son prisme principal : la « *réduction du déficit incontournable et 30 milliards d'€ d'économies envisagées à l'horizon 2022* ». Les ambitions s'y affichent clairement ! Les mesures qui y sont formulées rejoignent en tous points la conception du « *moins d'État* » pour plus de « *libre Entreprise* », quitte à « *amplifier les externalisations* » et à laisser prendre l'initiative par les citoyen.ne.s elles-mêmes prenant en charge l'intérêt général (modèle évoqué : les crèches parentales !).

« *Changer en profondeur le rôle attendu de l'administration, pour aller, dans la lignée du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance, vers une administration plus bienveillante, qui accompagne et qui conseille* ». Voilà désormais le grand modèle de ce qui doit rester d'administration pour l'occupant actuel de l'Élysée. Pas de norme, de réglementation de protection du consommateur, de circulation des produits, de sécurité industrielle ou environnementale ?!! L'État ne fait plus. Il fait faire par d'autres ou laisse faire par l'initiative extérieure. Il prétendra demain réguler à coups d'agences, c'est-à-dire des administrations légères, spécialisées, limitées dans le temps, c'est-à-dire précaires et donc sans réelle autorité

Ainsi, « *la puissance publique [devrait surtout] veiller à ce que le cadre normatif existant ne bloque pas les initiatives* ». Laisser faire, renoncer aux normes et procédures, assouplir les organisations, les réorganiser jusqu'à ce qu'elle se conforme à ce cadre minimal. C'est exactement ce qui s'est passé avec le service de Sécurité interne/externe de l'Élysée, lui-même en voie de réorganisation/fusion, tel qu'annoncé par le directeur de Cabinet de l'Élysée lui-même lors de son audition devant la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale.

Le CAP donné à Bercy, administration centrale stratégique et ... agences !

Dans ce contexte de réduction de voilure et de coûts, quel est le cap assigné à Bercy ? Dans le rapport CAP 22, les ministères économiques et financiers sont identifiés parmi cinq autres comme dotées de « *missions pouvant être confiées à des opérateurs* » (publics ou privés ?).

Pour ne pas travestir l'énoncé des projets des rapporteurs CAP 22, citons-les intégralement : « *Dans les ministères économiques et financiers, la politique réglementaire de la CCRF, la législation fiscale, la politique industrielle, la politique économique et financière, le budget, continueraient à être exercés dans une administration centrale. Toutes les autres missions pourraient être conduites dans des agences : par exemple, le recouvrement de l'impôt et le contrôle, aujourd'hui exercés par la direction générale des finances publiques [DGFIP], le conseil aux entreprises exercé par la direction générale des entreprises [DGE], les statistiques ou les études économiques de l'INSEE, les missions de la direction générale des douanes et des droits indirects.* » Point. Nous n'inventons rien !

Et pour couronner ce « nouveau CAP 22 », la fin des CAP et des droits statutaires

Comment ne pas être inquiet.e et ne pas faire de lien quand dans le même temps une offensive sans précédent est lancée contre le statut des fonctionnaires. Si celui-ci « *donne des garanties* » (de moins en moins), il implique également des devoirs et des obligations (neutralité, égalité de traitement du citoyen, probité ...) passibles de sanctions très lourdes en cas de manquement.

Que le rapport CAP 22 préconise d'ailleurs de ne plus recourir à des mesures générales de revalorisation (point d'indice), ou de supprimer le recrutement par concours, n'augure rien de bon.

C'est la porte ouverte non pas au mérite contrairement à l'idée répandue mais à une politique faite d'entre gens, de réseaux d'influence. La mise en place d'une gestion hyper individualisée sans réels critères « objectifs » des RH (ou des courtisan.e.s ou des copains) conduira inévitablement à l'arbitraire et à une gestion de petits privilèges personnels, résultat bien souvent de bonnes relations personnelles avec sa hiérarchie. Ceci aux dépens des garanties statutaires et de la défense des droits individuels dans les cadres institutionnels. D'ailleurs la fonction publique n'a pas attendu le rapport pour annoncer la fin des Commissions administratives paritaires (CAP) (c'est à dire la possibilité des agent.e.s à se défendre et à être défendu.e.s) et la suppression des CHSCT.

Bref, il ne faut pas être grand clerc pour analyser que ce dynamitage est déjà en cours...

Certes un rapport n'est qu'un rapport. Le gouvernement a d'abord refusé de le publier car ses recommandations sont explosives.

Elles le sont pour les administrations de Bercy et toutes ses missions de contrôle (fiscal, marchandises, consommation, industriel, situation économique validée par les études et statistiques).

Ne restera qu'une administration centrale stratégique qui impulsera : DGCCRF, DLF, DB, DGT, c'est-à-dire les directions prestigieuses actuelles. Le reste ? Balancé aux oubliettes de l'histoire glorieuse de grandes administrations de l'Etat.

Bref, avec ces nouveaux CAPs franchis dans le démantèlement de l'État, les affaires n'ont pas fini d'éclater au grand jour.

Solidaires Finances refuse cette logique macronienne partout à l'œuvre. Le rôle de l'Etat n'est pas celui d'une Start Up. Elle dénonce solennellement et par anticipation les dérives anti-sociales et anti égalitaires qui ne pourront que résulter de ces prétendues évolutions !